



Public Service Alliance of Canada
Alliance de la Fonction publique du Canada

CONFÉRENCE NATIONALE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ 2016

« FAÇONNONS UNE NOUVELLE CULTURE
EN SANTÉ ET SÉCURITÉ »

LE 9 MAI 2016

Destinataires : Sections locales de l'AFPC

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

(pour les déléguées et les délégués
ainsi que pour les observatrices et les
observateurs)

**Le vendredi 10 juin 2016
à 16 h (HNE)**

**DATE LIMITE POUR SOUMETTRE
LES RÉOLUTIONS :**

**Le vendredi 10 juin 2016
à 16 h (HNE)**

DATES DE LA CONFÉRENCE :

Du 18 au 20 novembre 2016

LIEU DE LA CONFÉRENCE :

**Le Centre Sheraton Montréal Hôtel,
1201, boul. René-Lévesque Ouest,
Montréal (Québec)**

**LES SERVICES D'INTERPRÉTATION SERONT OFFERTS
(français, anglais et inuktitut)**

Le dossier d'inscription comprend :

- Introduction/Lettre d'invitation
- Formulaire d'inscription
- Demande officielle de résolutions

Il nous fait plaisir de vous faire parvenir le présent dossier d'inscription à la **conférence nationale sur la santé et la sécurité 2016 de l'AFPC**, qui se tiendra **du 18 au 20 novembre 2016** à l'hôtel Le Centre Sheraton Montréal, à Montréal (Québec) sous le thème « **Façonnons une nouvelle culture en santé et sécurité** ».

Nous vous invitons à informer les membres des comités d'orientation en matière de santé et de sécurité et des comités locaux de santé et sécurité, les représentantes et représentants désignés en matière de santé et sécurité et les militantes et militants en santé et sécurité de votre section locale. L'accès aux babillards n'étant pas toujours facile, il faut employer plusieurs moyens de communication.

On peut se procurer, sur demande, le dossier d'inscription en média substitut, en communiquant avec la Section des programmes de l'AFPC au (613) 560-5457.

OBJECTIFS DE LA CONFÉRENCE

- Fournir des renseignements, des résultats de recherche et des outils aux membres pour qu'ils puissent mieux comprendre les liens entre les enjeux émergents liés à la violence au travail, y compris la violence familiale, et mieux réagir à ces situations.
- Élaborer des stratégies qui permettront aux travailleuses et travailleurs de mieux cerner et régler les risques psychosociaux dans leur milieu de travail.
- Présenter brièvement la Norme nationale du Canada sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail du groupe CSA et fournir une mise à jour sur sa mise en œuvre par le Groupe national de travail sur la santé mentale.
- Fournir des stratégies aux représentants en santé et sécurité ainsi qu'aux comités de SS pour leur permettre d'exercer leurs droits et de communiquer efficacement avec leur employeur lorsqu'ils doivent régler rapidement des problèmes en la matière.
- Permettre aux représentants en santé et sécurité ainsi qu'aux comités de SS de mieux connaître et d'appliquer efficacement leurs devoirs, responsabilités et droits prévus par la loi et relatifs aux inspections et enquêtes.
- Sensibiliser davantage les participants aux enjeux environnementaux auxquels sont confrontés les membres, y compris les changements climatiques et leurs répercussions dans nos lieux de travail et nos communautés.
- Réseauter avec d'autres militants syndicaux au sein de l'AFPC, explorer et discuter avec eux au sujet des meilleures pratiques en matière de santé et sécurité au travail.

PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS

1. Personnes déléguées

Un membre en règle de l'AFPC peut participer à la conférence à titre de déléguée ou de délégué. La priorité sera accordée aux militantes et militants syndicaux qui sont membres des comités d'orientation en matière de santé et de sécurité ou des comités locaux de santé et sécurité, ou encore aux représentantes et représentants désignés en santé et sécurité en milieu de travail ou dans les sections locales/succursales. Lors de la sélection des délégations, nous tiendrons compte de l'engagement syndical et du militantisme en matière de santé et de sécurité, de même que des critères de représentation (Région, Élément, langue, sexe, jeunesse, et autres groupes visés par l'équité).

Les personnes déléguées seront choisis par région et Élément. Les personnes déléguées auront pleins droits de parole et de vote durant la conférence, entre autres, pendant l'examen des résolutions.

Frais des personnes déléguées:

Conformément à la décision du Congrès triennal de l'AFPC 2003 et à la directive sur les voyages de l'AFPC, le syndicat assumera la totalité des frais des personnes déléguées à la conférence nationale, soit :

- les frais de déplacement, y compris le transport terrestre;
- les frais d'hébergement à l'hôtel Le Centre Sheraton Montréal;
- la perte de salaire;
- les frais de repas (indemnité quotidienne);
- les faux frais;
- l'inscription (150 \$);
- la garde d'enfants, conformément à la politique de garde familiale;
- les frais associés aux besoins en matière d'accessibilité.

2. Observatrices et observateurs

Les membres en règle de l'AFPC peuvent assister à la conférence à titre d'observatrices ou d'observateurs. Toutefois, ceux-ci doivent acquitter tous les frais associés à leur participation, notamment :

- la perte de salaire et les frais de repas;
- les frais d'hébergement et de déplacement;
- les faux frais;
- les frais d'inscription à la conférence (150 \$);
- aux besoins supplémentaires en matière d'accessibilité et de garde sur place (à condition d'avoir signalé ces besoins avant la date limite).

Veillez noter que le nombre d'observatrices et observateurs sera limité en fonction des places disponibles. Elles et ils pourront participer aux périodes de discussion suivant les présentations des groupes d'experts. Les observatrices et observateurs pourront participer aux ateliers, si le nombre de places le permet, mais il est possible que nous ne puissions pas répondre à leur premier choix. **Soulignons que les observatrices et observateurs n'ont pas droit de parole ni de vote pendant les débats sur les résolutions.**

3. Personnes invitées

Les membres du Conseil national d'administration de l'AFPC peuvent assister à la conférence à titre de personnes invitées.

SÉLECTION DES PERSONNES DÉLÉGUÉES ET DES OBSERVATRICES ET OBSERVATEURS

Nous communiquerons par courriel avec les personnes choisies comme personnes déléguées à la fin août 2016. Les observatrices et observateurs seront informés ultérieurement.

**LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION EST
LE 10 JUIN 2016 16 H (HNE)**

Pour obtenir des renseignements ou de l'aide :

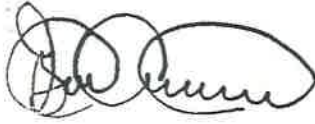
- Veuillez composer le (613) 560-5457. Laissez un message et l'on vous répondra dans un délai de 24 heures ouvrables.
- Vous pouvez également communiquer avec Michelle Rossignol, adjointe administrative par courriel à conferences@psac-afpc.com.
- Le numéro de télécopieur est le (613) 236-9402.

Nous attendons avec impatience la conférence nationale sur la santé et la sécurité 2016 de l'AFPC, et nous croyons qu'elle contribuera à faire avancer la cause de l'égalité de ces personnes et à souligner l'excellent travail des membres.

Veuillez consulter régulièrement notre site web (www.syndicatafpc.ca). Des documents de travail touchant la conférence seront bientôt affichés.

Merci de votre collaboration et de votre soutien.

En toute solidarité,



Bob Jackson

Membre du CEA responsable de la conférence nationale
sur la santé et la sécurité 2016 de l'AFPC

- c. c. : Conseil national d'administration
Dirigeantes et dirigeants nationaux des Éléments et Administration
centrale des Éléments
Bureaux régionaux
Conseils régionaux
Comité national des droits de la personne (CNDP)
Cercle national des peuples autochtones (CNPA)
Comités régionaux
Membres des Conseils de région
Équipe de gestion de l'AFPC



Public Service Alliance of Canada
Alliance de la Fonction publique du Canada

CONFÉRENCE NATIONALE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ 2016

« FAÇONNONS UNE NOUVELLE CULTURE
EN SANTÉ ET SÉCURITÉ »

LE 9 MAI 2016

Destinataires : Sections locales de l'AFPC

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

(pour les déléguées et les délégués
ainsi que pour les observatrices et les
observateurs)

**Le vendredi 10 juin 2016
à 16 h (HNE)**

**DATE LIMITE POUR SOUMETTRE
LES RÉOLUTIONS :**

**Le vendredi 10 juin 2016
à 16 h (HNE)**

DATES DE LA CONFÉRENCE :

Du 18 au 20 novembre 2016

LIEU DE LA CONFÉRENCE :

**Le Centre Sheraton Montréal Hôtel,
1201, boul. René-Lévesque Ouest,
Montréal (Québec)**

Vous pouvez remplir le formulaire d'inscription :

- **En ligne** sur le site web de l'AFPC (www.syndicatafpc.ca). Cliquez sur le lien «Événements». (Note : **après avoir complété le formulaire en ligne, vous recevrez un numéro confirmant votre inscription. Ceci ne confirme pas votre statut de délégué à la conférence. Nous communiquerons avec vous dès que le processus de sélection sera terminé.**)
- **Par télécopieur au :** (613) 236-9402
- **Par la poste, à l'adresse suivante :**

Conférence nationale sur la santé et la sécurité 2016 de l'AFPC
Alliance de la Fonction publique du Canada
Section des Programmes
233, rue Gilmour, bureau 901
Ottawa (Ontario) K2P 0P1

**LES FORMULAIRES D'INSCRIPTION REÇUS APRÈS LA DATE
LIMITE NE SERONT PAS ACCEPTÉS**

- Si vous avez des questions au sujet du formulaire d'inscription ou de la conférence, veuillez composer le (613) 560-5457 et laissez un message. On vous répondra dans un délai de 24 heures ouvrables.
- Vous pouvez également communiquer avec Michelle Rossignol, adjointe administrative, section des Programmes, par courriel à : conferences@psac-afpc.com



Public Service Alliance of Canada
Alliance de la Fonction publique du Canada

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

CONFÉRENCE NATIONALE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ 2016

« FAÇONNONS UNE NOUVELLE CULTURE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ »

Veillez répondre à toutes les questions afin d'éviter les retards dans le traitement de votre formulaire d'inscription.

(Ne cochez qu'une seule case)

☐ Je m'inscris comme déléguée ou délégué
ou

☐ Je m'inscris comme observatrice ou observateur

STATUT D'OBSERVERVATRICE OU D'OBSERVATEUR

Si vous n'assistez pas à la conférence comme personne déléguée, voulez-vous participer à titre d'observatrice ou d'observateur?

(Veillez noter que les observatrices et observateurs sont responsables de tous les coûts associés à leur participation.)

☐ Oui ☐ Non

RESEIGNEMENTS PERSONNELS

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse municipale : _____

Ville : _____

Province :

☐ AB

☐ NÉ

☐ QC

☐ CB

☐ TNO

☐ SK

☐ MB

☐ NU

☐ TY

☐ NB

☐ ON

☐ TNL

☐ ÎPÉ

Code postal : _____

Téléphone au bureau : _____

Téléphone à la maison : _____

Téléphone (autre) : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____
(écrivez l'adresse à laquelle vous
désirez recevoir l'information sur la conférence)

Langue : ☐ Français
☐ Anglais
☐ Inuktitut

N° de membre de
l'AFPC : _____

Élément ou section locale à charte directe :	☐ AGR	☐ UEDN/UNDE
	☐ SEIC/CEIU	☐ SEN/UNE
	☐ SDI/CIU	☐ STN/UNW
	☐ SSG/GSU	☐ SEPC/UPCE
	☐ SEEN/NEU	☐ SESG/USGE
	☐ SNS/NHU	☐ SEI/UTE
	☐ SRN/NRU	☐ SEAC/UVAE
	☐ UCET/UCTE	☐ SEY/YEU
	☐ STE/UEW	☐ SLCD/DCL

Section locale : _____

Région :	☐ Atlantique	☐ Prairies
	☐ Colombie-Britannique	☐ Québec
	☐ Nord	☐ RCN
	☐ Ontario	

PERSONNE À JOINDRE EN CAS D'URGENCE

Nom : _____ Lien : _____

Téléphone : _____

ATELIERS

Les participantes et participants prendront part à un atelier durant la conférence.

Les ateliers ont pour objectif principal d'élaborer un programme syndical qui comporte diverses stratégies concernant les thèmes abordés. Au cours des discussions, les personnes participantes seront invitées à partager leur savoir-faire.

Veuillez indiquer votre choix parmi les ateliers suivants. Veuillez indiquer votre ordre de préférence pour les différents ateliers ci-dessous en écrivant dans la boîte suivant la description de l'atelier : *1 - premier choix, 2 - deuxième choix, etc.*

- Veuillez noter que tous les efforts seront faits pour respecter votre choix.
- On vous placera peut-être dans un atelier bilingue (avec interprétation simultanée).

Atelier 1

Choix :

Des outils indispensables pour exercer vos droits en matière de santé et sécurité au travail

L'atelier porte sur les principaux aspects des lois sur la santé et la sécurité au travail (SST). Notre objectif : aider les participants à comprendre les droits accordés aux travailleuses et travailleurs et comment les faire valoir selon la province ou le territoire. En ayant de l'information générale sur la SST, les membres seront mieux outillés pour reconnaître les dangers en milieu de travail et discuter de méthodes d'évaluation. On examinera également des modifications législatives importantes, dont les changements apportés par la loi C-4 au droit de refuser un travail dangereux. Les animatrices et animateurs parleront aussi des pouvoirs conférés aux représentants en santé et sécurité ainsi qu'aux comités mixtes. Il sera question, notamment, de la façon la plus efficace d'échanger de l'information entre les parties. Enfin, les participants élaboreront des stratégies qui leur permettront, quand ils retourneront dans leurs milieux de travail, de signaler des problèmes en matière de SST et de les régler.

1 ☐

2 ☐

3 ☐

Atelier 2

Choix :

Le droit de participer aux enquêtes et aux inspections

Quel est le rôle d'un représentant en SST ou d'une employée siégeant à un comité mixte de SST lorsqu'il y a une enquête ou une inspection dans le lieu de travail? En plus de répondre à cette question, l'atelier portera sur le « droit de participer ». Les animatrices et les animateurs se serviront d'études de cas qui démontrent que la participation des travailleurs aux enquêtes et inspections menées par l'employeur est essentielle. On discutera aussi du rôle des inspecteurs fédéraux et de la participation d'intervenants externes, y compris d'experts. Les participants expliqueront comment ils s'y prennent pour documenter les problèmes en matière de SST et présenter leurs recommandations. Ils examineront aussi de nouvelles façons de communiquer avec l'employeur au sujet des problèmes récurrents en matière de SST. Pour finir, ceux et celles qui ont participé à une enquête ou une inspection à titre de représentants des employés choisis par le syndicat parleront de leur expérience.

1 ☐

2 ☐

3 ☐

Atelier 3

Choix :

Prévention de la violence au travail, y compris la violence conjugale

1 ☐

2 ☐

3 ☐

La violence au travail a pris de nouvelles dimensions. Désormais, la violence physique, la violence psychologique, l'intimidation, le harcèlement et la violence conjugale en font partie. Grâce à l'expérience et aux connaissances d'autres militants en SST, les participants apprendront à mieux reconnaître la violence en milieu de travail. Ils repartiront avec des stratégies leur permettant de réagir aux incidents de violence dans les lieux de travail. On examinera aussi les différences et les similitudes entre les provinces/territoires. Enfin, les participants discuteront de ce que peuvent faire les sections locales pour protéger et aider les membres touchés par la violence sous toutes ses formes. On mettra à la disposition des participants des ressources et des outils produits dans les régions et au bureau national.

GROUPE DE DISCUSSION

Le groupe de discussion a pour objectif d'étudier les rapports entre les dangers psychosociaux (violence, insécurité d'emploi, exigences professionnelles élevées et intensification du travail) et les problèmes de santé mentale au travail. On mettra en évidence les lacunes de la nouvelle gamme d'outils et de programmes adoptés par les employeurs. En prenant conscience des limites des programmes de bien-être offerts par les employeurs, qui ont parfois tendance à blâmer la personne salariée, les participants comprendront mieux les facteurs du milieu de travail qui causent des problèmes de santé mentale. On mettra davantage l'accent sur ces facteurs que sur les facteurs individuels. Les participants discuteront de façons d'aborder ce sujet avec l'employeur et chercheront des moyens de minimiser les effets négatifs.

MESURES D'ADAPTATION LIÉES À UN HANDICAP

Conformément aux politiques de l'AFPC, on vise à éliminer tous obstacles à la participation des membres ayant un handicap. Une fois choisis, les **déléguées ou délégués** seront requis de préciser leurs besoins d'adaptation afin de faciliter leur participation à la conférence. *Un formulaire supplémentaire sera envoyé aux personnes déléguées choisies qui se sont identifiées comme une personne ayant un handicap et a besoin de mesures d'adaptation.*

☐ Je suis une personne ayant un handicap et j'ai besoin de mesures d'adaptation.

Quelles sont les limitations fonctionnelles découlant de votre handicap? (Vous n'êtes pas tenu de révéler votre diagnostic, seulement vos limitations fonctionnelles).

- ☐ J'ai besoin d'un préposé aux soins personnels pour participer pleinement à la conférence.
Veuillez préciser

- ☐ J'ai besoin de documentation en média substitut.
Veuillez préciser

- ☐ J'ai besoin d'amplification sonore.

- ☐ J'ai besoin d'un interprète gestuel.

- ☐ J'ai besoin d'un interprète oral.

- ☐ J'ai un handicap visuel et j'ai besoin des services d'un lecteur pour participer pleinement à la conférence.

- ☐ J'aurais un animal d'assistance (c.-à-d., un chien-guide) avec moi.

Vous devrez peut-être fournir des documents médicaux pertinents qui nous aideront à donner suite à votre demande. Ces renseignements ne seront pas divulgués à moins que cela soit nécessaire pour répondre à vos besoins.

BESOINS ALIMENTAIRES PARTICULIERS OU ALLERGIES

- ☐ J'ai un régime alimentaire spécial ou des allergies dont l'AFPC doit tenir compte.
Veuillez préciser

GARDE FAMILIALE

La politique de garde familiale de l'AFPC a pour but de lever un des obstacles qui empêchent les personnes **délégues** de participer pleinement aux activités du syndicat et de permettre le remboursement des dépenses de garde familiale. La politique de garde familiale est disponible sur le site web de l'AFPC
<http://syndicatafpc.ca/politique-de-garde-familiale>.

Si nécessaire, à cette fin, un service de garde sera offert sur place pendant les activités décrites à l'ordre du jour.

- ☐ J'ai besoin d'un service de garde sur place.

Nombre d'enfants : _____

Âges des enfants : _____

Nous ferons un suivi pour obtenir d'autres renseignements.

HÉBERGEMENT À L'HÔTEL

L'AFPC a réservé un bloc de chambres à l'hôtel Le Centre Sheraton Montréal, 1201, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec). Cet hôtel est accessible aux personnes ayant un handicap et son personnel est syndiqué. **Veillez noter que l'hôtel Le Centre Sheraton Montréal est un environnement sans fumée.**

Pour les inscriptions de déléguée ou délégué seulement :

- ☐ J'ai besoin de mesures d'adaptation pour mon handicap dans ma chambre d'hôtel.

Veillez préciser

PROFIL DE LA PARTICIPANTE OU DU PARTICIPANT

Pour nous assurer que la conférence répond bien aux besoins des membres, nous vous prions de répondre aux questions suivantes et de cocher tout ce qui s'applique :

1. ☐ C'est ma première conférence de l'AFPC.
2. ☐ J'ai participé récemment à une conférence, un congrès ou une activité de l'AFPC, d'un Élément ou d'une section locale à charte directe.
Dans l'affirmative, veuillez préciser.

3. ☐ J'ai déjà assisté à un cours de formation de l'AFPC ou d'un Élément au cours des deux (2) dernières années.
Dans l'affirmative, veuillez préciser.

4. ☐ J'ai déjà assisté à un congrès de l'AFPC, d'un Élément ou à un congrès régional.
Dans l'affirmative, veuillez préciser.

5. ☐ Je suis membre d'un comité mixte d'orientation en matière de santé et de sécurité.

6. ☐ Je suis membre d'un comité local mixte de santé et de sécurité ou je suis une représentante ou un représentant en matière de santé et de sécurité.
7. *En tant que déléguée ou délégué à cette conférence, auriez-vous l'obligance de nous expliquer dans quelle mesure cette activité pourrait contribuer à accroître le niveau de militantisme des membres au sein du syndicat (section locale, Région, Élément), en milieu de travail ou dans la collectivité? (en 150 mots ou moins)*

MEMBRES DES GROUPES VISÉS PAR LES MESURES D'ÉQUITÉ

Les membres de l'AFPC visés par les mesures d'équité sont invités à s'identifier. La divulgation de cette information est volontaire. Les renseignements fournis sont confidentiels et ne seront utilisés que pour appuyer nos initiatives ou programmes en matière d'équité. Cochez toutes les cases appropriées.

- ☐ Travailleuse ou travailleur ayant un handicap
- ☐ Travailleuse ou travailleur autochtone
- ☐ Travailleuse ou travailleur membre d'un groupe racial visible
- ☐ Femme
- ☐ GLBT
- ☐ Jeune travailleuse ou travailleur (moins de 35 ans)
- ☐ Autre (Veuillez préciser) _____

Listes de contacts des membres de l'AFPC visés par les mesures d'équité

- ☐ Veuillez ajouter mon nom et mes coordonnées à une ou plusieurs listes de contact des groupes visés par les mesures d'équité de l'AFPC.

Nota : l'information peut être diffusée aux diverses structures du syndicat uniquement pour appuyer notre travail en matière de droits de la personne.

Merci d'avoir rempli le formulaire d'inscription.



Public Service Alliance of Canada
Alliance de la Fonction publique du Canada

CONFÉRENCE NATIONALE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ 2016

**« FAÇONNONS UNE NOUVELLE CULTURE
EN SANTÉ ET SÉCURITÉ »**

DEMANDE OFFICIELLE DE RÉOLUTIONS

**LA DATE LIMITE POUR SOUMETTRE LES RÉOLUTIONS
EST LE 10 juin 2016 à 16 h (HNE)**

Les préparations sont en cours pour la conférence nationale sur la santé et la sécurité 2016 de l'AFPC qui aura lieu à Montréal, du 18 au 20 novembre 2016.

OBJECTIFS DE LA CONFÉRENCE :

- Fournir des renseignements, des résultats de recherche et des outils aux membres pour qu'ils puissent mieux comprendre les liens entre les enjeux émergents liés à la violence au travail, y compris la violence familiale, et mieux réagir à ces situations.
- Élaborer des stratégies qui permettront aux travailleuses et travailleurs de mieux cerner et régler les risques psychosociaux dans leur milieu de travail.
- Présenter brièvement la Norme nationale du Canada sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail du groupe CSA et fournir une mise à jour sur sa mise en œuvre par le Groupe national de travail sur la santé mentale.
- Fournir des stratégies aux représentants en santé et sécurité ainsi qu'aux comités de SS pour leur permettre d'exercer leurs droits et de communiquer efficacement avec leur employeur lorsqu'ils doivent régler rapidement des problèmes en la matière.
- Permettre aux représentants en santé et sécurité ainsi qu'aux comités de SS de mieux connaître et d'appliquer efficacement leurs devoirs, responsabilités et droits prévus par la loi et relatifs aux inspections et enquêtes.
- Sensibiliser davantage les participants aux enjeux environnementaux auxquels sont confrontés les membres, y compris les changements climatiques et leurs répercussions dans nos lieux de travail et nos communautés.
- Réseauter avec d'autres militants syndicaux au sein de l'AFPC, explorer et discuter avec eux au sujet des meilleures pratiques en matière de santé et sécurité au travail.

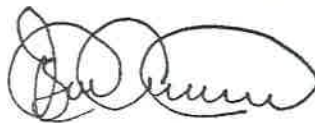
Les résolutions doivent avoir pour but de renforcer et de rehausser les interventions du syndicat dans le domaine de la santé et de la sécurité. Elles doivent aussi favoriser l'atteinte de nos objectifs.

Les personnes déléguées seront appelées à examiner les résolutions et à se prononcer sur celles-ci. Elles seront par la suite présentées aux instances appropriées, entre autres au prochain Congrès triennal de l'AFPC, en 2018.

- Le processus traditionnel de présentation de résolutions sera suivi à la conférence nationale sur la santé et la sécurité 2016 de l'AFPC (c.-à-d., Comité de résolutions, débat à la conférence).
- Toutes les entités de l'AFPC reconnues dans les statuts ainsi que les structures syndicales pourront acheminer des résolutions à la conférence nationale sur la santé et la sécurité 2016 de l'AFPC.
- Seulement cinq (5) résolutions par entité ou structure seront acceptées.
- Veuillez limiter votre résolution à un maximum de 150 mots.
- Les résolutions soumises doivent être en caractère Arial, taille 14.
- Les résolutions soumises doivent être en format traditionnel ou langage clair (voir les exemples).
- Aucune mise en forme spéciale (boîtes, dessins) pour les résolutions soumises.

Si vous avez des questions concernant le processus de résolutions, veuillez communiquer avec Denis St-Jean, agent de santé et de sécurité de l'AFPC, par courriel à stjeand@psac-afpc.com.

En toute solidarité,



Bob Jackson

Membre du CEA responsable de la conférence nationale sur la santé et la sécurité 2016 de l'AFPC

Vous trouverez ci-après un **exemple d'une résolution** présentée selon la formule habituelle et selon la formule du langage clair.

FORMULE HABITUELLE

ENVIRONNEMENT EXEMPT D'ODEUR
SOURCE : SEAC – SECTION LOCALE 0043
LANGUE DE DÉPART : A

ATTENDU QUE les employés devraient avoir le droit de travailler dans un environnement exempt d'odeur et de produits chimiques et ne devraient pas avoir à être malades parce que certains produits utilisés par d'autres sont trop forts et les rendent malades;

ATTENDU QUE plusieurs employés réagissent très fortement à divers produits parfumés, y compris le parfum et la lotion après-rasage;

ATTENDU QU'avoir à respirer un air malsain au travail est une question de santé et de sécurité;

ATTENDU QUE dans un environnement exempt de toute odeur, nous pourrions tous mieux respirer :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le gouvernement fédéral mette en place une politique sur les milieux de travail exempts de toute odeur.

FORMULE DU LANGAGE CLAIR

ENVIRONNEMENT EXEMPT D'ODEUR
SOURCE : SEAC – SECTION LOCALE 0043
LANGUE DE DÉPART : A

LE PROBLÈME OU LA QUESTION

Les employés devraient avoir le droit de travailler dans un environnement exempt d'odeur et de produits chimiques et ne devraient pas avoir à être malades parce que certains produits utilisés par d'autres sont trop forts et les rendent malades.

Plusieurs employés réagissent très fortement à divers produits parfumés, y compris le parfum et la lotion après-rasage.

Avoir à respirer un air malsain au travail est une question de santé et de sécurité. Dans un environnement exempt de toute odeur, nous pourrions tous mieux respirer.

LA MESURE REQUISE

Que le gouvernement fédéral mette en place une politique sur les milieux de travail exempts de toute odeur.